

## ARRETE DE VOIRIE PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE

Arrêté N° 007/2025

**Le Maire** de la Commune de Bessines,

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales, notamment ses articles L.2212-2 L.2213.1 et L.2213-2,

**Vu** la demande formulée par la société INEO, 282 rue Jean Jaurès, 79000 NIORT, représentée par M. Johan LANGE, en date du 09 janvier 2025,

**Considérant** que dans le cadre de travaux rue du Centre, 79000 Bessines, il y a lieu d'autoriser la demande,

### ARRÊTE

**Article 1** : A compter du 16 janvier 2025 et pour la durée des travaux (07 jours), la société INEO est autorisée, pour le compte de la société GEREDIS, à effectuer des travaux de fouilles pour dépannage sur le réseau d'éclairage public, 20 rue du Centre, 79000 Bessines, à charge pour elle de se conformer aux dispositions transmises par l'adjoint en charge de la voirie.

**Article 2** : La signalisation appropriée, tant avancée que de position, est de la responsabilité de la société INEO qui effectue les travaux. La maintenance de la signalisation pendant la durée du chantier est à la charge et sous la responsabilité de la société INEO.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4** : Monsieur le Commandant de Gendarmerie sera chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Frontenay-Rohan-Rohan
- SDIS 79
- CAN collecte des déchets
- Transports NIORT Agglo
- La société INEO

Fait à Bessines, le 13 janvier 2025

Le Maire,  
Christophe GUINOT

